

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 juillet 2016

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 33

Demande de subvention FEDER

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la recherche rendu en sa séance du 20 juin 2016

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 25 voix pour (unanimité) :

la demande de financement au titre du FEDER pour le projet NEOTAG.

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Tableau «Demande FEDER»

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes FEDER pour la Commission de la Recherche du 20 juin 2016

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	Région	Etat (BPI)	Autofinancement	TVA
Géraldine LUCCHI	Plateforme CLIPP	NEOTAG: Méthode de dosage automatisée par lecture spectrométrie de masse MALDI-TOF sur bio-puces permettant la mise au point d'un dosage Multiplex pour le dépistage néonatal	124 315,00	29 997,00		89 900,00	4 418,00	HT